



**Synthèse des Assises Régionales
de l'ESS 2011
et
Plan Régional de Développement
de l'Economie sociale et solidaire**

Phase 2 - 2012 - 2015

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS 2009-2015 | 3 |
| 1.1 | <i>UN RAPPEL DES AMBITIONS ET ENJEUX DU PLAN REGIONAL</i> | 3 |
| 1.2 | <i>DES CONSTATS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS PHASE 1 – 2009-2011</i> | 4 |
| 2. | LA SYNTHESE DES ASSISES REGIONALES DE L'ESS 2011 | 5 |
| 2.1 | <i>UNE METHODE CHOISIE POUR LES ASSISES DE L'ESS : METTRE EN PRATIQUE UN DES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ESS, LA COOPERATION</i> | 6 |
| 2.2 | <i>DES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES DES 2012</i> | 7 |
| 2.2.1 | <i>UN SYSTEME COLLECTIF ET PARTICIPATIF POUR ENCOURAGER LA MUTUALISATION DES FONCTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS</i> | 7 |
| 2.2.2 | <i>UN DEPLOIEMENT OPERATIONNEL IMMEDIAT POUR FAIRE DE L'ESS UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT DURABLE ET DE L'INNOVATION</i> | 9 |
| 2.2.3 | <i>UNE GOUVERNANCE ORGANISEE POUR SOUTENIR UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE CONCERTEE ET COORDONNEE</i> | 10 |
| | SCHEMA DE SYNTHESE DES ASSISES 2011 | 11 |
| 3. | LE PRDESS PHASE 2 – 2012-2015 | 12 |
| 3.1 | <i>DES AMBITIONS TRANSVERSALES</i> | 12 |
| 3.2 | <i>DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES</i> | 13 |
| | SCHEMA DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS PHASE 2 | 18 |
| 3.3 | <i>DES FICHES ACTIONS PRECISEES ET RENOUVELEES</i> | 19 |
| | LES FICHES ACTIONS | 20 |
| | GLOSSAIRE | 28 |

1. LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS 2009- 2015

La Région Picardie a adopté le 23 octobre 2009 son premier plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire 2009- 2015.

Fruit d'une mise en adéquation entre les ambitions régionales, les propositions émises par les acteurs lors des différentes concertations organisées par la Région dans le cadre sur Schéma Régional de Développement Economique, du Plan Régional pour l'Emploi et la Formation, du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou des Assises de la Vie associative, des conclusions du CESER, des termes de l'agenda 21 et des constats faits sur le terrain, le plan régional s'est donné pour ambition de fixer les orientations régionales en la matière et d'encourager d'autres formes d'entreprenariat en Picardie.

1.1 Un rappel des ambitions et enjeux du plan régional.

Le Plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire s'inscrit par nature dans l'Agenda 21 qui met en avant la pertinence de l'articulation entre le développement local et l'Economie sociale et solidaire pour dynamiser le tissu économique, renforcer l'emploi local et encourager l'innovation dans ce domaine sur le territoire picard.

Il s'articule autour de trois ambitions :

- Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi ;
- Ambition n°2 : Professionnaliser les hommes et les structures ;
- Ambition n°3 : Promouvoir le secteur.

répondant à trois enjeux transversaux que sont :

- L'accompagnement des mutations sociales ;
- La contribution à l'aménagement du territoire et au développement local ;
- L'incitation aux initiatives durables.

Le Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie, au titre des actions qu'il développe a pour ambition d'accompagner le développement de filières prioritaires, en mettant en lumière des secteurs d'activité où l'Economie sociale et solidaire prend tout son sens.

Ainsi, au regard des orientations du SRADDT, des politiques régionales conduites et de l'effet levier que peut apporter l'ESS, priorité est donnée aux projets qui contribuent à :

- Développer les pratiques solidaires notamment dans les **circuits courts** ;
- Encourager les pratiques alternatives pour répondre aux défis **environnementaux** ;
- Accompagner les mutations sociales en développant les **services aux personnes** ;
- Soutenir les initiatives de **coopération Nord/Sud** et le développement du **commerce équitable** ;
- Encourager **l'entreprenariat au féminin** ;
- Développer **l'économie touristique** ;

- Encourager le développement sur le champ économique, la structuration et la professionnalisation des **activités sportives et culturelles** ;
- Lutter contre tous types d'exclusions professionnelles et favoriser la création et le développement de structures **d'insertion par l'activité économique**.

Le plan est décliné en sept objectifs et rendu opérationnel par 13 fiches actions.

Adopté pour six ans, le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire prévoyait la mise en place d'un comité de concertation en charge de faire un point régulier sur les actions engagées et les résultats obtenus, ainsi que la mise en place d'une action concertée avec les acteurs.

L'organisation de ce comité en février 2011 a permis de faire un bilan de la première phase de mise en œuvre du plan.

1.2 Des constats liés à la mise en œuvre du Plan régional de développement de l'ESS Phase 1 – 2009- 2011.

La mise en œuvre du PRDESS a eu l'effet d'impulsion escompté sur le secteur.

La Région Picardie s'est efforcée de mettre en place un **contexte favorable** au développement du secteur.

Elle a notamment assuré la promotion de ce champ de l'Economie en Picardie d'abord en soutenant la mise en place du Mois de l'Economie sociale et solidaire puis en permettant au secteur d'avoir une présence renforcée dans l'ensemble des manifestations régionales comme le Printemps de l'Industrie, la semaine de la recherche, le mois de la création,..

Elle a également joué ce rôle en encourageant la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises à travers l'inscription des clauses sociales dans ses marchés publics.

Les effets de sa politique sont mesurables par une **présence renforcée des acteurs et dispositifs**, qu'ils soient têtes de réseaux ou entrepreneurs sociaux.

Ainsi, la Picardie accueille aujourd'hui sur son territoire, l'essentiel des réseaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, ce qui n'était pas le cas lors du lancement du travail sur le sujet, et voit se développer de nouvelles structures, de nouveaux statuts et de nouveaux modes de coopérations.

On peut ainsi noter la présence de structures d'accompagnement des porteurs de projets coopératifs et l'implantation de la première coopérative d'activité et d'emploi, le développement d'outils financiers adaptés et la création du fonds régional d'investissements solidaire et la dotation du dispositif « soutien aux microprojets associatifs et coopératifs ».

Ces outils ont permis une dynamisation du secteur avec les premières reprises d'entreprises par des salariés en SCOP, la création de Sociétés coopératives sur le champ des éco-activités et de nouvelles structures d'insertion et entreprises portées par de entrepreneurs sociaux. Le statut s'étant le plus développé est la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui, sur les principes de l'entreprise coopérative, permet d'associer au capital d'une entreprise portant un projet économique collectif (de filière, de territoire, de société...) des individus, des entreprises, des associations ou des collectivités.

Cette période a été l'occasion de voir de **nouveaux modèles économiques** se développer en Picardie comme la société coopérative de consommateur, mais aussi de voir des statuts de l'ESS, (notamment la SCIC) positionnés comme une alternative collective à l'organisation de filières ou de projets en circuits courts.

Enfin, sur cette période, la Région s'est révélée **moteur sur la question de l'innovation sociale**, en soutenant, grâce au droit à l'expérimentation acté dans le PRDESS, le développement d'initiatives tests aboutissant à des modèles uniques relayés au niveau national comme des clusters d'entreprises territoriaux adossés à une société privée d'investissement et un centre de transfert sur les pratiques solidaires et l'innovation sociale.

Ce bilan positif, ne doit pas occulter certaines faiblesses.

Le lancement d'une dynamique régionale en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire a eu comme effet positif la multiplication du nombre d'acteurs en Picardie, avec son corolaire, **la dispersion**, notamment celle des opérateurs en charge de l'accompagnement et du développement du secteur. Ainsi, on peut noter que bon nombre de structures de l'accompagnement et du financement ont diversifié leur activité pour embrasser tous les métiers alors que d'autres développait déjà cette compétence. Cette multitude de compétences croisées, non coordonnées a renforcé le sentiment d'absence de lisibilité pour les porteurs de projet à la recherche d'un accompagnement.

Pour les entreprises existantes, une autre problématique est apparue, l'absence de reconnaissance en tant qu'entité économique et l'absence de moyens dédiés similaires à ceux de toute entreprise, comme le capital risque ou le financement de l'innovation, leur permettant de franchir une étape dans leur développement et de **changer d'échelle**.

Autre point à noter, les structures de l'économie sociale et solidaire souffrent d'un manque de reconnaissance et n'ont pas pleinement conscience du **rôle économique qu'elles jouent sur les territoires**. Elles ont les mêmes problématiques de développement que toute entreprise en terme de marché et de besoin de financement.

Elles vivent dans un environnement économique et un enjeu important de leur développement passe par la création de passerelles plus importantes avec les autres acteurs de l'économie.

Les discussions qui se sont tenues lors de la réunion du premier comité de concertation de suivi du PRDESS du 15 février 2011 ont amenés les acteurs à proposer deux marges de progrès à leur organisation face à ces constats:

- **Mettre en pratique un des principes fondateurs de l'ESS, la coopération, avec la nécessité de s'organiser collectivement pour « booster » la création d'emplois durables ;**
- **Se recentrer sur les valeurs et encourager leur diffusion dans l'ensemble de l'économie.**

A cette occasion les acteurs et les pouvoirs publics ont émis le souhait de se retrouver autour d'un projet collectif et ont pris la décision de lancer les premières Assises régionales de l'ESS.

2. LA SYNTHESE DES ASSISES REGIONALES DE L'ESS 2011.

Les Assises de l'ESS se sont déroulées sous l'impulsion de la Région dans un co-pilotage avec l'Etat, et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

Elles se sont déroulées tout au long de l'année 2011 sous forme d'ateliers se réunissant sur les thèmes de la structuration du secteur, de l'accompagnement et du financement, du développement intégré des territoires et de l'innovation sociale.

Deux phases se sont succédé :

- De février à juin : la définition du projet collectif ;
- De septembre à décembre : l'élaboration de fiches actions.

Elles ont mobilisé près de 250 participants.

Les Assises de l'ESS ont eu pour ambition d'organiser le changement d'échelle en ESS et d'encourager le décloisonnement pour mettre l'ESS au cœur du développement économique.

Cette ambition s'est déclinée tout au long des Assises de l'ESS autour de quatre enjeux prioritaires à savoir :

- Faire de l'ESS un moteur des dynamiques **territoriales** pour développer **l'entreprenariat** ;
- Incrire l'ESS dans les **filières** prioritaires ;
- Faire émerger des **projets** nouveaux ;
- Encourager **l'innovation** sociale dans les organisations.

2.1 Une méthode choisie pour les Assises de l'ESS : mettre en pratique un des principes fondateurs de l'ESS, la coopération.

Ce travail a été possible par la prise de conscience que l'efficience passe par la mutualisation des ressources et des moyens, que l'ESS a un rôle important à jouer dans l'économie territoriale et qu'elle peut expérimenter une autre approche du développement des territoires et enfin que les valeurs de l'ESS et ses modes d'organisation peuvent contribuer au développement de filières.

Pour cela, l'objectif des Assises a été de construire un projet collectif partagé permettant de fédérer les acteurs autour du projet tout en consolidant leur organisation.

Les acteurs ont souhaité que ce projet collectif aboutisse à la construction d'un plan d'actions concerté.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'action concerté, quelques pré-requis ont été identifiés. La nécessité d'avoir un système collectif et participatif, une CRESS pivot de l'organisation et moteur de la coopération entre les acteurs de l'ESS, des acteurs reconnus et présents sur les territoires et une mobilisation des institutions et des collectivités à leur côtés.

Les Assises de l'ESS bénéficient d'un environnement porteur.

Le contexte économique global et le positionnement des institutions et collectivités en faveur de l'ESS font que les Assises se sont déroulées dans un environnement favorable.

Ainsi, une communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions appelée initiative pour l'entrepreneuriat social, « construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales » a été rendu le 25 octobre 2011.

L'Etat a récemment confirmé son engagement sur le secteur à travers la mise en œuvre du Rapport Vercamer, le programme investissement d'avenir et préparation d'une loi-cadre visant à consolider l'ESS.

Les collectivités picardes s'engagent depuis quelques années pour le secteur avec l'adoption du plan régional de l'économie sociale et solidaire en 2009, les plans départementaux de l'Oise et de la Somme en 2011, le passage de convention de partenariat sur l'ESS entre les départements de l'Oise et de la Somme et la Région ainsi que, par exemple, les conclusions des Etats généraux de l'Economie d'Amiens Métropole en janvier 2012.

De leur côté, les acteurs font savoir qu'ils souhaitent se mobiliser, désireux d'être mieux identifiés, conscients de la nécessité de travailler en collectif, ils sont aujourd'hui volontaires pour travailler ensemble à un projet plus ambitieux, concret et opérationnel.

Des points de vigilance ne sont pas à négliger en forme de pré-requis.

Des pré-requis ont été identifiés et seront nécessaires à la réussite d'un projet collectif, notamment d'avoir un chef de file représentatif et reconnu.

Il conviendra d'encourager la CRESS, dans son rôle d'acteur « pivot », à être mieux représentative de la diversité des acteurs de l'ESS en Picardie.

Pour que l'organisation sous-tendue par la mise en œuvre d'un projet collectif soit opérationnelle dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de veiller à anticiper l'articulation entre le projet collectif en construction et les projets « particuliers » des acteurs.

De même, pour offrir de la visibilité et de la lisibilité aux acteurs prêts à s'engager dans ce nouveau mode d'organisation, il conviendra de s'assurer que, dans la mesure du possible, les moyens publics investis sur le secteur soient coordonnés, efficaces et durables.

Enfin, véritable fil conducteur des travaux de ces Assises, un travail sur la clarification, l'affirmation et l'appropriation collective des valeurs sur lesquelles se fonde l'ESS sera incontournable.

2.2 Des orientations opérationnelles dès 2012.

Après un an de travail en ateliers, en appui sur le cadre fixé, et conscients de pré requis, les acteurs, sous l'impulsion de la l'Etat, de la Région et de la CRESS ont formalisé leur projet collectif avec deux objectifs prioritaires :

- Accompagner le changement d'échelle en ESS ;
- Décloisonner pour mettre l'ESS au cœur de l'économie.

Celui-ci se décline en un plan d'action en deux axes opérationnels :

- Un système collectif et participatif pour encourager la mutualisation des fonctions pour développer l'ESS
- Un déploiement opérationnel immédiat pour faire de l'ESS un moteur de développement de l'entrepreneuriat territorial durable et de l'innovation

le tout orchestré par une gouvernance repensée et organisée pour soutenir une dynamique collective concertée et coordonnée.

2.2.1 Un système collectif et participatif pour encourager la mutualisation des fonctions afin de développer l'ESS.

Ce système repose sur la création et l'organisation de fonctions d'appui au secteur dont la coordination sera confiée à la CRESS ;

Les axes identifiés à ce titre sont de trois ordres :

↳ **La communication et la valorisation :**

Cette fonction est le cœur de métier de la CRESS qui se positionne pour faire un travail pour l'ensemble des acteurs sur une meilleure communication (information) sur l'ESS et ses valeurs, pour former à l'ESS les acteurs institutionnels, les futurs salariés et les acteurs de l'ESS eux-mêmes. Elle souhaite également proposer sur une « vitrine » de l'ESS en Picardie qu'elle soit virtuelle (Portail et site Internet) ou physique (Maison régionale de l'ESS).

↳ **L'analyse des mutations :**

Les principales fonctions supports du développement de l'ESS existent en Picardie mais sont dispersées et peu coordonnées pour favoriser le développement du secteur. Un des enjeux du projet collectif sera, en s'appuyant sur les acteurs existants, de créer une dynamique régionale coordonnée qui se mette au service des initiatives et des projets encourageant les acteurs à se recentrer sur leur cœur de métier.

Ces fonctions supports concernent la Recherche & Développement, la structuration et l'accompagnement des acteurs, le financement et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans ces fonctions supports à l'analyse des mutations, la question de l'observation, de la veille et de la prospective s'est également révélée primordiale car inexistante.

Il n'est pas convenu de créer d'observatoire de l'ESS. La priorité est donnée à la prise en compte de l'ESS dans les études, schémas et projets pour inciter au décloisonnement. Il sera nécessaire néanmoins d'envisager une fonction de capitalisation sur le sujet pour aider les acteurs à se projeter et à anticiper les mutations économiques.

↳ **La coordination du développement opérationnel :**

L'objectif étant de positionner l'ESS au cœur du développement économique, pour cela deux clefs d'entrée sont retenues :

- S'intégrer dans des filières économiques :

L'ESS peut proposer des solutions socialement innovantes pour le développement et l'organisation des filières. Les acteurs veilleront à articuler le déploiement opérationnel sur les territoires en lien avec des filières stratégiques que sont : l'habitat durable, la mobilité, les agroressources, l'alimentation & les circuits courts, les éco activités, le tourisme, les services aux entreprises, l'autonomie de personne, ...

- Favoriser l'innovation sociale :

Les entreprises de l'ESS sont au cœur des problématiques d'innovation sociale. Pour avancer dans cette voie, elles rencontrent des besoins d'investissement spécifiques qui ne sont pas couverts par les outils de financement de l'économie.

Un des enjeux de ces trois prochaines années sera d'inciter l'ouverture des dispositifs de droit commun « innovation » à l'innovation sociale, de poursuivre la réflexion sur la création d'outils et de moyens dédiés à l'innovation sociale et d'encourager la R&D sur les pratiques solidaires et l'innovation sociale en encourageant le partenariat entre acteurs.

2.2.2 Un déploiement opérationnel immédiat pour faire de l'ESS un moteur du développement de l'entreprenariat territorial durable et de l'innovation.

Parallèlement à la mise en place d'un système coordonné et mutualisé de fonctions d'appui au développement du secteur et des initiatives, les travaux des Assises ont mis en évidence le rôle économique et social des entreprises de l'ESS sur les territoires.

Force est de constater que les territoires ont des besoins et que les acteurs de l'ESS, par leurs savoir faire, leur modes d'organisations, leur statuts et leur ancrage territorial pourraient y répondre.

Il est apparu évident que le changement d'échelle en ESS et le décloisonnement passent par le territoire et la capacité des acteurs à se structurer localement, en partenariat avec les collectivités.

Sous couvert d'une méthode et en appui sur des territoires de projets identifiant des besoins, les acteurs ont aujourd'hui la capacité de s'organiser en lien avec l'ensemble des forces vives du territoire pour être porteur d'une politique d'entreprenariat durable et d'innovation sociale et territoriale.

Après un parangonnage auprès d'acteurs expérimentant dans ce domaine, un consensus a été trouvé pour que, autour du concept de « Fabrique à Initiatives » porté par l'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques) se développe un modèle de « Fabrique picarde » expérimentée sur quelques territoires de Picardie.

Des pré-requis pour l'expérimentation sont identifiés :

↳ Le transfert d'une méthode :

La fabrique à Initiatives est une approche territoriale ambitieuse et innovante d'économie sociale et d'entrepreneuriat social pour répondre aux enjeux des territoires et contribuer à leur développement économique durable pour créer et/ou développer des entreprises sociales et des emplois de qualité (Associations, SCOP, Sociétés coopérative d'intérêt collectif, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, Mutuelles, Entreprises).

L'AVISE, dépositaire de la méthode a été missionnée par l'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen pour accompagner des expérimentations. Elle pourrait transférer la méthode aux acteurs picards.

↳ Un choix de territoires expérimentaux qui répond à certains critères :

- Une collectivité locale motrice et volontaire ;
- Des besoins non satisfaits et des opportunités de développement en lien avec les filières prioritaires ;
- Des initiatives et des acteurs identifiés et des coopérations préexistantes ;
- Un acteur référent.

Le modèle de la « Fabrique picarde », tel qu'imagine pendant les Assises, a la particularité de ne pas reposer sur la création d'une nouvelle entité, mais de s'appuyer sur des acteurs existants et volontaires pour porter l'expérimentation. Ce projet serait coordonné par la CRESS (qui capitaliserait) avec l'AVISE comme partenaire. Il a l'ambition de couvrir l'ensemble de l'accompagnement de l'initiative ou du projet d'entreprise, de la détection du besoin au financement, en passant par l'hébergement.

2.2.3 Une gouvernance organisée pour soutenir une dynamique collective concertée et coordonnée.

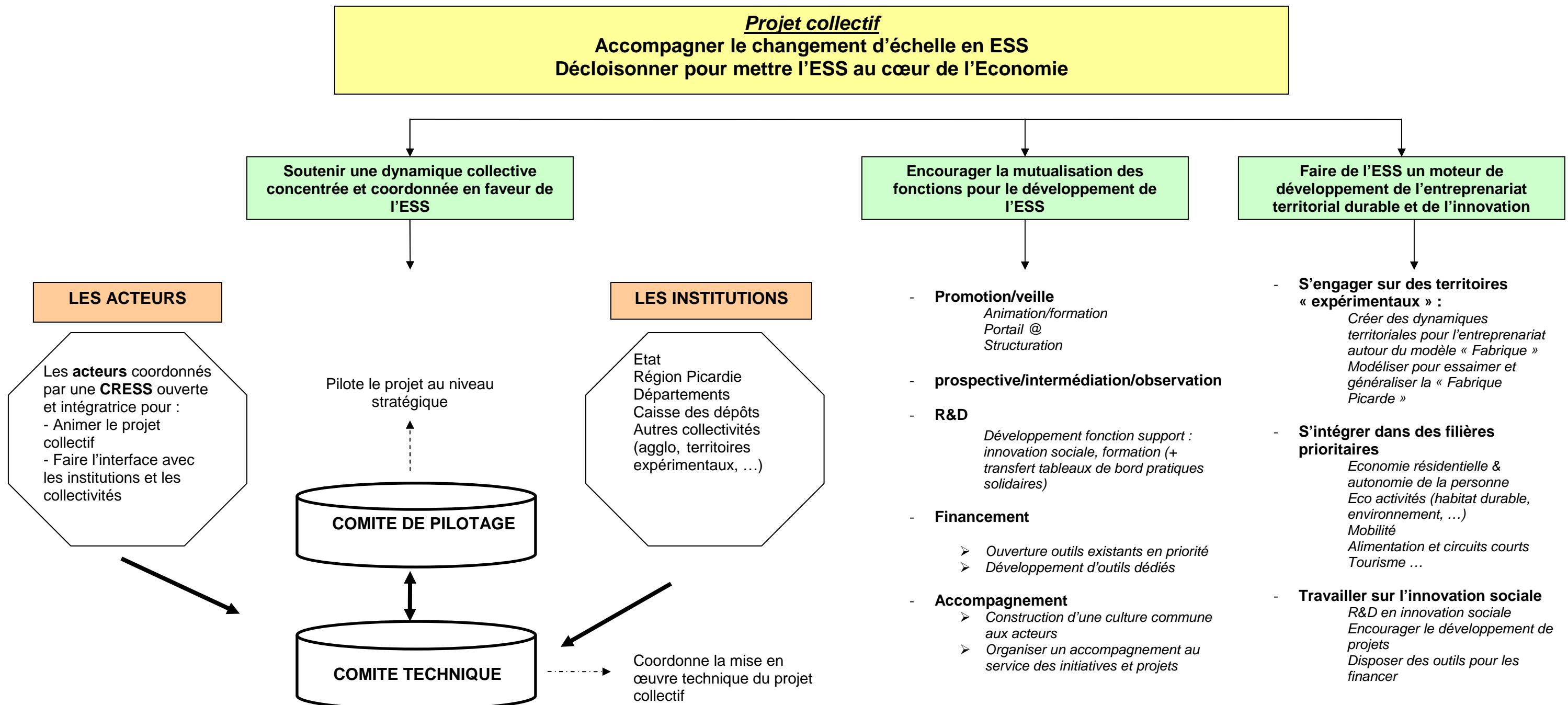
Pour mener à bien un projet collectif ambitieux et s'y tenir, l'organisation de la gouvernance est apparue très rapidement comme incontournable et prioritaire.

Pour cela il a été envisagé une organisation entre acteur autour d'une CRESS forte, intégratrice et représentative de l'ensemble des acteurs capable de construire et d'exprimer avec eux le projet politique des acteurs.

De même, pour la réussite du projet, les institutionnels devront s'organiser dans le cadre d'un partenariat formalisé pour définir un socle commun d'ambitions concertées pour le développement de l'ESS.

Annuellement, le projet politique des acteurs devrait être discuté avec les financeurs et partenaires dans le cadre d'un comité de pilotage afin d'éviter la dispersion des initiatives et des financements et de les mettre au service du projet collectif.

La mise en œuvre des orientations politiques décidées en comité de pilotage sera confiée au comité technique chargé de l'animation et de la coordination opérationnelle du projet.



3. LE PRDESS PHASE 2 - 2012-2015.

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de ces Assises ont permis de construire un projet collectif et participatif autour des trois orientations présentées précédemment.

La réalisation d'une **action concertée** sur la Picardie fait l'objet d'une fiche action du PRDESS adopté en 2009. La tenue de cette concertation au travers des Assises de l'ESS a permis aux acteurs de se positionner opérationnellement dans cette nouvelle organisation. Le recentrage de l'action régionale autour de la mise en œuvre de ce projet collectif permettra l'efficience.

Après une phase de **structuration** du secteur et **d'impulsion** auprès des acteurs, il est proposé que le PRDESS soit revisité pour entrer dans une phase 2 opérationnelle répondant à des enjeux transversaux de développement économique, d'innovation sociale, d'aménagement régional, d'entrepreneuriat territorial, et de réussite éducative.

Ainsi, en appui sur la **dynamique collective** mise en place lors des assises de 2011, dont la synthèse a été présentée en chapitre 2, l'économie sociale et solidaire se met aujourd'hui en ordre de marche **opérationnelle**.

C'est à ce titre que la Région entend poursuivre son effort d'accompagnement au secteur dans la phase 2 du PRDESS.

Le PRDESS phase 2 s'articule autour de **cinq ambitions transversales** aux orientations régionales, déclinés en **quatre enjeux** de développement, qui s'inscrivent pleinement dans les trois axes de développement du PRDESS.

La mise en œuvre est possible dans le cadre des fiches actions adoptées en octobre 2009 mais nécessitera l'ajustement de certaines d'entre elles.

3.1 Des ambitions transversales

L'économie sociale et solidaire fait partie de l'économie régionale picarde. Sa spécificité liée à ses modes d'organisations et à ses valeurs fait qu'elle ne constitue pas une filière économique mais qu'elle représente bien un type d'entreprise particulière en proie aux mêmes problématiques que toutes les entreprises en termes d'enjeux économiques, de besoins de R&D et de capacité d'innovation.

La particularité liée à ses modes d'organisation (collective et participative) et aux valeurs qu'elle porte (solidarité, réciprocité, durabilité) en fait un partenaire intéressant pour répondre aux enjeux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), en matière de développement de l'économie résidentielle, et aux enjeux de développement de l'économie territoriale.

Elle est particulièrement adaptée pour servir de lieu d'expérimentation et faire avancer, en Picardie, la question de l'innovation non technologique et pour promouvoir le rôle et l'impact économique de la prise en compte du capital humain dans les organisations.

Enfin, un des enjeux du renouvellement de ses cadres et de la diffusion de ses valeurs dans l'économie passe par sa capacité à sensibiliser, à promouvoir l'engagement citoyen et à former, et cela dès le plus jeune âge.

L'intérêt pour le développement de l'ESS aujourd'hui n'est donc pas d'en faire un secteur spécifique dans le soutien et l'accompagnement que pourrait lui apporter la Région, mais bien d'identifier les enjeux auxquels elle répond de manière transversale dans les orientations régionales pour les décliner en actions venant alimenter les politiques sectorielles.

Ainsi, les ambitions affichées pour soutenir le secteur en phase 2 sont les suivants :

- ↳ Proposer des solutions socialement innovantes dans le cadre de la **stratégie régionale de développement économique** et notamment dans le développement des **filières** prioritaires ;
- ↳ Pouvoir s'appuyer sur les travaux menés par les acteurs de l'ESS sur l'innovation non technologique pour renforcer la place de **l'innovation sociale** dans la **stratégie régionale de l'innovation** ;
- ↳ Faire de l'ESS un moteur du développement de **l'économie résidentielle** dans le cadre des **Directives Régionales d'Aménagement** ;
- ↳ Mettre la méthodologie de la stratégie territoriale de développement de l'ESS au service du développement de **l'entreprenariat territorial** ;
- ↳ Promouvoir **l'engagement citoyen** et le rôle du **capital humain** dans les organisations.

Pour cela, la Région réaffirme son engagement auprès des acteurs au titre du PRDESS voté en 2009 et recentre sa déclinaison opérationnelle pour sa phase 2 autour de quatre enjeux de développement prioritaires pour les trois années à venir.

3.2 Des enjeux de développement prioritaires.

Comme évoqué précédemment la politique régional en faveur de l'économie sociale et solidaire s'articule autour de quatre enjeux :

Enjeu 1 : Réaffirmer la place de l'ESS dans la politique régionale de développement économique sans la banaliser.

Il s'agit ici, dans la lignée des engagements pris dans le Schéma Régional de développement économique adopté en 2006, de la réforme des aides économiques de 2008, du PRDESS de 2009 et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) de 2011, de réaffirmer que la Région reconnaît que les acteurs de l'ESS et les entrepreneurs sociaux portent des projets d'entreprises à part entière et qu'ils ont, à ce titre, les mêmes contraintes et besoins.

A ce titre la Région s'engage à soutenir quatre actions prioritaires :

- **Action 1.1 :** Encourager les acteurs à s'inscrire dans le développement de filières prioritaires: habitat durable, alimentation et circuits courts, mobilité, tourisme, éco-activités, autonomie de la personne, filières industrielles ...

Pour cela, la Région veillera à mettre en relation les projets présentés par les acteurs de l'ESS avec les autres acteurs de la filière, à étudier les modes d'organisation qu'ils proposent, voire de les interroger sur les solutions alternatives qu'ils pourraient imaginer pour le développement de ces filières.

- **Action 1.2 :** Permettre l'accès des entreprises sociales à « tous » les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'économie.

La question se pose essentiellement pour le financement en haut de bilan et en capital-risque dans les entreprises de l'économie sociale et plus particulièrement dans les sociétés coopératives. L'objectif est de permettre l'accès des structures de l'ESS à tous les dispositifs de droit commun et de ne créer des dispositifs dédiés que quand cela n'est pas possible.

- **Action 1.3 :** Travailler sur la clarification, l'affirmation et l'appropriation collective des valeurs sur lesquelles se fonde l'ESS et les diffuser dans l'économie picarde.

Cette action pourra notamment trouver une résonnance dans la mise en œuvre du Contrat d'Appui et de Développement entre la Région et les entreprises picardes.

- **Action 1.4 :** Inciter les acteurs à optimiser leur action dans le cadre d'un projet collectif et de la mutualisation de leurs moyens.

Il s'agit ici de soutenir le projet collectif élaboré dans le cadre des Assises régionales pour engager le changement d'échelle et inciter au décloisonnement en encourageant la mobilisation des acteurs autour de ce projet et en co-organisant la gouvernance avec l'Etat et la CRESS.

La mise en œuvre de cette action nécessitera la modification de la mesure I.1 Créer une instance de Concertation de l'ESS en région

Enjeu 2 : Créer en Picardie les conditions favorables au développement de l'innovation sociale.

La Stratégie Régionale d'Innovation fait une large place à l'innovation technologique tout en laissant la porte ouverte à un autre type d'innovation qu'est l'innovation non technologique.

La Région reconnaît que les acteurs de l'ESS sont moteurs sur la question de l'innovation sociale et tout particulièrement en Picardie.

Pour soutenir la dynamique enclenchée en Picardie sur ce sujet et la renforcer, la Région affirme son soutien à l'innovation sociale plus spécifiquement au travers de trois actions :

- **Action 2.1 :** Encourager la R&D sur les pratiques solidaires et l'innovation en incitant au partenariat entre acteurs.

Le concept d'innovation sociale en est encore à ses prémices et son développement nécessitera la convergence des compétences variées autour des projets. La Picardie dispose de l'unique centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale (Institut Godin) créé à l'initiative d'universitaires et d'entrepreneurs sociaux, mais aussi d'autres acteurs tels que l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) et l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT). Par cette action il conviendra de les encourager à travailler ensemble pour développer l'innovation sociale dans les entreprises picardes.

- **Action 2.2 : Soutenir le développement d'un fonds d'innovation sociale en région.**

L'impact économique de l'innovation sociale dans les entreprises commence à se mesurer et le développement des initiatives nécessite des investissements pour les entrepreneurs non négligeables, essentiellement en « temps Homme » pour de la R&D.

Si l'investissement lié à l'innovation technologique trouve aujourd'hui des financements auprès d'OSEO, cela n'est pas possible pour l'innovation non technologique.

Il conviendra, par cette action de soutenir le développement d'un fonds d'innovation social en encourageant, en priorité, un partenariat entre OSEO et les acteurs de la finance solidaire.

La mise en œuvre de cette action nécessitera la modification de la mesure E.5 – Avance Remboursable solidaire.

- **Action 2.3 : Organiser un appel à manifestation d'intérêt sur l'innovation sociale**

Parallèlement au travail d'impulsion sur la définition et l'accompagnement de l'innovation sociale, il conviendra de détecter les entreprises porteuses de projets et d'inciter à son développement. Pour cela la Région lancera un appel à manifestation d'intérêt en faveur de l'innovation sociale.

La mise en œuvre de cette action nécessitera la modification de la mesure B.2 - Appel à projets pour l'innovation et l'expérimentation.

Enjeu 3 : Faire le choix des territoires pour expérimenter de nouvelles formes d'organisations au service de l'entreprenariat territorial et de la création d'emplois.

Comme évoqué précédemment, le changement d'échelle en ESS passe par un ancrage territorial plus fort et une capacité à s'adapter à son environnement. A ce titre elle peut apporter des réponses opérationnelles au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire dans le cadre de la mise en œuvre des Directives Régionales d'Aménagement.

L'organisation repensée des acteurs à l'échelle territoriale, en partenariat avec les collectivités locales représente l'enjeu majeur de cette phase 2 du PRDESS.

Pour cela, la Région expérimentera une nouvelle approche du développement de l'ESS à partir des territoires autour de trois actions :

- **Action 3.1 : Repenser l'accompagnement et le financement de l'entreprenariat pour le mettre au service des besoins et enjeux des territoires et des initiatives.**

Force est de constater que bon nombre de porteurs de projets se perdent dans les dispositifs d'accompagnement et de financement qui leur sont proposés. Cela est en partie lié au fait que la plupart des opérateurs se sont éloignés de leur cœur de métier et que ces dispositifs sont construits pour accompagner ou financer les créateurs d'entreprises individuelles et qu'ils sont peu adaptés aux projets collectifs et au « temps » nécessaire à leur maturation.

Cette action a pour objet, à partir des structures d'accompagnement et de financement existantes, de repenser l'organisation au service des entreprises, des projets et des initiatives.

La mise en œuvre de cette action nécessitera la modification de la mesure C.1 - le réseau de promoteurs locaux de l'ESS.

- **Action 3.2 :** S'appuyer sur la méthodologie « Fabrique à initiatives » pour développer en 2012 l'emploi sur des territoires expérimentaux en lien avec les acteurs existants.

A partir d'une analyse des besoins non satisfaits des territoires, de la volonté clairement affichée des collectivités locales de développer l'entreprenariat et en appui sur le réseau de promoteurs locaux de l'ESS évoqué dans l'action précédente, cette action permettra d'envisager une nouvelle approche du développement territorial pour favoriser l'émergence des projets et des entreprises.

Elle vise à expérimenter sur des territoires volontaires, des « Fabriques à initiatives » à partir de la méthodologie développée par l'AVISE.

Cette action n'a pas vocation à aboutir à la création d'une nouvelle structure, mais à s'appuyer sur des acteurs de l'accompagnement à la création « référents » qui seront volontaires. Pour une meilleure diffusion et appropriation de la méthodologie, l'expérimentation s'appuiera sur des acteurs différents selon les territoires.

La mise en œuvre de cette action nécessitera la modification de la mesure H.3 - L'expérimentation de plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires.

- **Action 3.3 :** Conceptualiser la « Fabrique picarde » au service de l'entreprenariat territorial, de l'innovation et du développement des filières et encourager sa diffusion sur les territoires.

L'expérimentation de la « Fabrique à initiatives » telle qu'évoquée précédemment en appui sur une méthodologie commune mais sur des savoir-faire et appréhensions du territoire propres à chaque opérateur « référent » devra être capitalisée pour conceptualiser la « Fabrique Picarde ».

En 2013 et 2014, la mise en œuvre de cette action permettra d'envisager sa diffusion sur les territoires de Picardie qui le souhaiteront et pourra, le cas échéant, s'intégrer dans la redéfinition de la politique régionale à destination des territoires.

Enjeu 4 : S'appuyer sur la politique en faveur de la réussite éducative pour créer des vocations et encourager l'engagement citoyen.

L'économie sociale et solidaire est confronté un problème de renouvellement de ses exécutifs, mais aussi de ses salariés et de ses cadres. A travers ses modes de gouvernances collectifs et participatifs, elle se doit de poursuivre son effort pour se faire connaître. A ce titre, ses prérogatives rencontrent celles de la Région en matière de réussite éducative.

La Région souhaite que les acteurs de l'ESS soient plus pro actifs en matière d'engagement citoyen dès le plus jeune âge et entend soutenir la promotion de l'ESS au titre de la réussite éducative, plus particulièrement autour de deux actions :

- **Action 4.1 :** Favoriser l'appropriation du modèle coopératif et participatif dans les mini-entreprises.

Les mini-entreprises proposées dans les lycées permettent aux lycéens de s'initier à la création d'entreprise. Le statut coopératif est aujourd'hui absent des opportunités juridiques qui sont proposées aux bénéficiaires dans cet exercice.

Cette action vise à encourager le rapprochement des animateurs des mini-entreprises avec les acteurs de l'ESS pour que le statut coopératif soit une alternative à la création de ces mini-entreprises et que les jeunes soient sensibilisés aux modèles d'entreprises collectives et participatives.

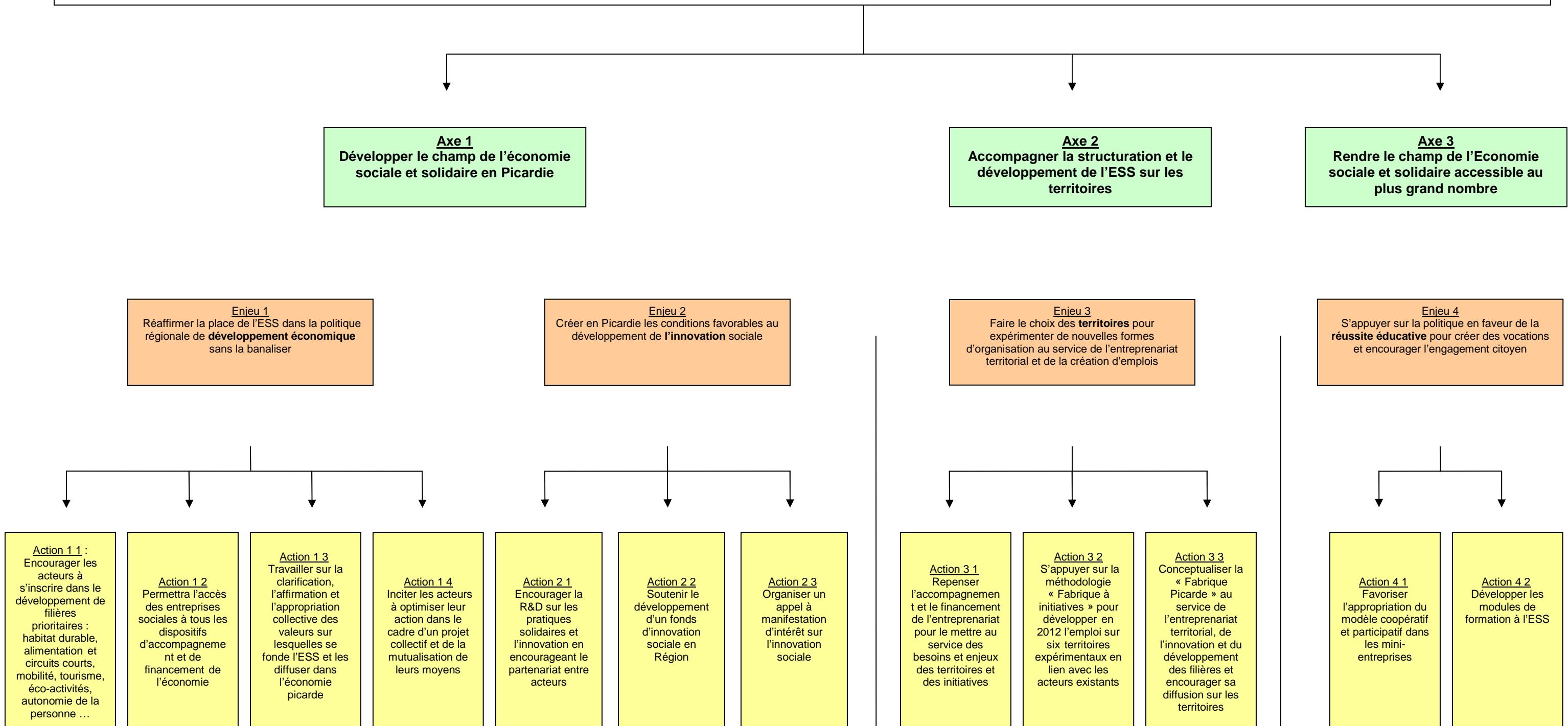
- **Action 4.2 :** Développer les modules de formation à l'ESS.

Les acteurs de l'ESS peinent à trouver de nouveaux collaborateurs et administrateurs. Les projets identifiés en ESS ont du mal à trouver des porteurs de projet. Les jeunes s'investissent peu dans l'ESS.

Cette action a pour objectif d'encourager la prise en compte de l'ESS dans les enseignements secondaires et supérieurs pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes et d'offrir des modules de formation adaptés au publics.

Plan Régional de Développement de l'Economie sociale et solidaire

Phase 2 : 2012-2015



3.3 Des fiches actions précisées et renouvelées.

La mise en œuvre du PRDESS phase 2 s'inscrit pleinement dans le PRDESS voté en 2009. Sa mise en œuvre nécessite la mise à jour de quelques mesures.

Cinq mesures sont modifiées :

Mesure B.2 - Appel à projets pour l'innovation et l'expérimentation devient - Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'Innovation sociale –

Mesure C.1 - Réseau de promoteurs locaux de l'ESS devient - Soutenir les acteurs régionaux dans le cadre d'un projet collectif -

Mesure E.5 – Avance Remboursable solidaire devient - Fonds d'innovation social -

Mesure H.3 - L'expérimentation de plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires devient - L'expérimentation d'une fabrique à initiatives « picarde » déclinée sur les territoires -

Mesure I.1 Créer une instance de Concertation de l'ESS en région devient – organisation de la gouvernance de l'ESS en région -

Les douze mesures relatives à l'intervention régionale en matière d'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS sont supprimées.

B3 projets collectifs novateurs

F3 parcours vers l'emploi

G1 Actions collectives

G6 Fonds régional d'aide au Conseil

G8 Aide au recrutement de cadre

G9 Contrat Régional de développement

G 10 Aide à l'immobilier

G11 soutien exceptionnel aux structures d'ESS

H3 projets collectifs territoriaux

M3 dispositif régional de reprise

M4 Prime régionale à la création d'entreprise

M5 Aide à la création d'emploi dans les TPE

Elles sont remplacées par une mesure G1 - contrat d'appui et de développement (CAD) - qui constitue aujourd'hui le cadre de l'action régionale en matière de soutien aux entreprises et qui a été adopté par l'Assemblée Régionale en décembre 2010 et précisée par délibération du 24 février 2012 énonçant les modalités de partenariat entre la Région et les entreprises.

Les autres fiches actions du Plan Régional de Développement de l'ESS 2009-2015 restent inchangées (cf. tableau récapitulatif page 26).

PRDESS – Phase 1

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie

OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux

Fiche action B : Encourager les initiatives tests

Mesure B.2 - Appel à projets pour l'innovation et l'expérimentation

PRDESS – Phase 2

Mesure B.2 - Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'Innovation sociale –

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Identifier et soutenir les démarches innovantes socialement, individuelles ou partenariales des entreprises régionales afin d'identifier, en Picardie, les projets d'innovation sociale prometteurs nécessitant un accompagnement spécifique et étant susceptibles d'être essaimés.

Bénéficiaires :

Toutes les entreprises ou établissements situés en Picardie dont les projets d'innovation portent

- une réponse à des besoins sociaux et environnementaux,
- une dimension collective, un modèle de gouvernance multi-partie prenante et une approche réseaux,
- la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation ou de pratiques sociales dans les organisations,
- un ancrage territorial fort.

Une attention particulière sera portée aux projets faisant intervenir un laboratoire de recherche ou un centre technique ainsi qu'aux projets portés par une ou associant plusieurs PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Modalités :

Le comité d'évaluation et d'orientation des candidatures, composé de représentants des financeurs publics et des structures d'accompagnement de projets partenaires du dispositif, évalue les candidatures qui sont orientées, selon le cas,

- vers une instruction directe en vue d'un soutien financier par l'un des financeurs publics partenaires
- vers une structure d'accompagnement de projets pour finaliser le projet (recherche de partenaires, plan de financement) puis solliciter, le cas échéant, les financeurs appropriés.

Mise en œuvre de la mesure : 2012-2013

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Financeurs publics et privés partenaires.

Modalités de financement : Le soutien financier des projets prend la forme d'une subvention, d'une avance remboursable ou d'un prêt selon leur état d'avancement et la nature des dépenses à engager et les modalités de financement de partenaires de l'opération.

SUIVI : EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt, Nombre de projets déposés.

Indicateurs de résultat : Nombre d'innovations détectées, Nombre de projets mis en œuvre.

PRDESS – Phase 1

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie

OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures

Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet

Enjeu transversal :

Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi,

Contribuer à l'aménagement des territoires et au développement local

Nombre de mesures : 3

Mesure C.1 - le réseau de promoteurs locaux de l'ESS

PRDESS – Phase 2

Mesure C.1 - Soutenir les acteurs régionaux dans le cadre d'un projet collectif

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif :

Encourager les acteurs de l'accompagnement et du financement de l'entreprenariat à fonctionner en « mode projet » et à s'organiser collectivement pour se mettre au service des projets d'entreprises et des initiatives.

Cette organisation repensée de l'accompagnement devra s'envisager dans le cadre d'une mutualisation des moyens et du recentrage des acteurs sur leur cœur de métier.

Bénéficiaires :

Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, de financement des entreprises ou des projets, les structures délégataire de la gestion de dispositif favorisant la création ou le développement d'activité, les structures proposant une expertise particulière (liée au statut, au secteur d'activité, à un moment de vie de l'entreprise, à l'innovation....)

La CRESS pour faciliter la connaissance et l'intermédiation entre acteurs et capitaliser sur les initiatives accompagnées.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2012

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Région, FEDER, Etat, collectivités.....

Modalités de financement :

La Région souhaite conforter le partenariat avec les structures qui s'engagent dans cette dynamique et financer leur activité au titre du projet collectif à travers la signature de conventions cadre triennales.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'initiatives accompagnées, nombre de mise en relation entre acteurs et entre porteurs de projets et initiatives.

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises créées.

PRDESS – Phase 1

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie

OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Mesure E.5 – Avance Remboursable solidaire

PRDESS – Phase 2

Mesure E.5 –Fonds d'innovation sociale

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Permettre aux structures de l'économie solidaire de bénéficier d'un outil de financement adapté aux spécificités de leur activité et encourager les entreprises de Picardie à développer de l'innovation sociale et des pratiques solidaires.

Créer un dispositif de type « Aide pour le développement de l'innovation » destiné à l'innovation sociale permettant de financer : la conception et définition du projet, les études de faisabilité socio/technico-commerciale, la mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, les prestations et conseils extérieurs, la réalisation de prototypes, de maquettes (et dispositifs pilotes), le dépôt et extension de brevets, l'achat ou amortissement d'équipements, l'acquisition de connaissances techniques et sociales, la préparation du lancement à grande échelle ...

Bénéficiaires :

Toute entreprise en création ou en développement porteuse d'un projet d'innovation social¹ avéré (sur la base d'une grille de critères de l'innovation sociale) ne reposant pas forcément sur une technologie.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2012

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : OSEO, Etat, Région, collectivités, France Active, Caisse des dépôts et consignations, banques, Fondations, mutuelles, entreprises ...

Modalités de financement : Participation au financement du projet, sous la forme d'une subvention, d'une avance à taux zéro remboursable en cas de succès, ou d'un prêt à taux zéro.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'aides accordés.

Indicateurs de résultat : Nombre d'innovations sociales accompagnées.

¹ Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures et lui conférant un avantage concurrentiel.

Une innovation sociale porte :

- une réponse à des besoins sociaux et environnementaux,
- une dimension collective, un modèle de gouvernance multi-partie prenante et une approche réseaux,
- la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation ou de pratiques sociales dans les organisations,
- un ancrage territorial fort.

PRDESS – Phase 1

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires **OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités**

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.1 - Actions collectives

PRDESS – Phase 2

G.1 - Contrat d'Appui et de développement (CAD)

ASPECTS TECHNIQUES

Objet :

Le Contrat d'Appui et de Développement (CAD) constitue le nouveau cadre de l'intervention régional en direction des entreprises adopté par l'Assemblée Régionale en décembre 2010 et en février 2012.

Modalités :

Le CAD repose sur un partenariat établi avec l'entreprise dans le temps.

La Région accompagne l'entreprise dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux, créateurs de valeur ajoutée, d'emplois, intégrant de véritables préoccupations sociales et environnementales.

Chaque projet est étudié de façon individualisée par la Région qui en évalue le bénéfice pour l'entreprise, les salariés et le territoire.

Les modalités d'intervention reposent sur les grandes priorités régionales définies par le SRDE.

Les priorités régionales sont déclinées sur le plan économique, social et environnemental. La Région accompagne l'entreprise dans une démarche de progrès et facilite la réalisation du projet en faisant bénéficier celle-ci de ressources et d'expertises.

En contrepartie du soutien régional, l'entreprise s'engage au minimum à :

- consulter ses salariés ;
- maintenir les emplois et le potentiel économique sur le territoire.

Selon le projet de l'entreprise d'autres engagements peuvent être formalisés.

Bénéficiaires :

Toute entreprise qui s'engage dans une démarche de progrès.

Mise en œuvre de la mesure : Effectif

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Région

Modalités de financement :

Pour favoriser la réalisation du projet de l'entreprise, la Région sera amenée à mobiliser différentes formes d'aides selon le contexte, la nature et l'impact du projet. Ces aides pourront prendre la forme d'aides financières, mais aussi de conseils ou de mises en réseaux (cf délibération de l'Assemblée régionale du 24 février 2012).

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de CAD passés avec des entreprises de l'ESS.

Indicateurs de résultat : Nombre de structures de l'ESS et d'emplois consolidés et/ou créés.

PRDESS – Phase 1

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires

OBJECTIF 2.2 : Proposer une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires

Fiche action H : Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires

Mesure H.3 - L'expérimentation de plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires

PRDESS – Phase 2

Mesure H.3 - L'expérimentation d'une fabrique à initiatives « picarde » déclinée sur les territoires

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Impulser et expérimenter en Picardie une dynamique coordonnée et ambitieuse qui facilite l'émergence de projets d'entreprenariat à partir des besoins du territoire en appui sur les acteurs de l'ESS et de la création d'entreprise à partir de la méthode de la Fabrique à initiatives² initiée par l'AVISE.

Modalités :

- Une expérimentation ouverte, qui laisse la place à une diversité des approches mais qui s'inscrit dans une volonté de cohérence régionale, de coordination, de capitalisation des pratiques et expériences, de mutualisation et d'évaluation.
- Une coordination régionale essentielle, assurée par la CRESS
- Une fonction d'appui R&D, de veille stratégique qui s'appuie sur les ressources régionales
- Des référents territoriaux identifiés et impliqués, sur chacun des territoires expérimentaux choisis
- Une démarche expérimentale qui aura, si sa pertinence est avérée, vocation à être essaimée sur l'ensemble des territoires de Picardie

Choix des territoires d'expérimentation en fonction de quelques critères clés :

- Des collectivités territoriales (CG, agglos, villes...) volontaires et motivées, et des représentants (politiques et techniques) impliqués
- La présence d'acteurs « clés » ou « de référence », capables de jouer un rôle de « leaders », d'animateurs et de fédérateurs de la démarche de développement ;
- Un territoire dans lequel des besoins sociaux non satisfaits, des opportunités, ou un potentiel socio-économique ont été identifiés, en lien notamment avec les filières priorisées au niveau régional.
- Des territoires où préexistent, dans la mesure du possible, des coopérations entre acteurs de l'ESS et plus largement entre acteurs territoriaux.

Mise en œuvre de la mesure : 2012 (pour l'expérimentation)

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Région, Etat, Collectivités, Europe...

Modalités de financement : conventions de partenariat.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de territoires d'expérimentation.

Indicateurs de résultat : Nombre de dynamiques impulsées et de projets aboutis.

² La fabrique à initiatives est une approche territoriale ambitieuse et innovante d'économie sociale et d'entrepreneuriat social pour répondre aux enjeux des territoires et contribuer à leur développement économique durable pour créer et/ou développer des entreprises sociales et des emplois de qualité (Associations, SCOP, Sociétés coopérative d'intérêt collectif, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, Mutuelles, Entreprises).

PRDESS – Phase 1

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires

OBJECTIF 2.3 : Coordonner une concertation régionale

Fiche action I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Ambition n°2 : professionnaliser les hommes et les structures, | Enjeux transversaux : Accompagner les mutations sociales, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local, inciter aux initiatives durables | Nombre de mesures : 2 |
|--|--|---------------------------------|

Mesure I.1 Créer une instance de Concertation de l'ESS en Région

PRDESS – Phase 2

Mesure I.1 organisation de la gouvernance de l'ESS en région

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Proposer une gouvernance repensée et organisée pour soutenir accompagner le projet collectif issu des Assises de 2011 et soutenir une dynamique collective concertée et coordonnée.

Elle s'articule autour de quatre temps :

La concertation des acteurs :

Coordonnée par une CRESS ouverte et intégratrice elle a pour rôle d'encourager les acteurs à se projeter dans un projet politique collectif et concerté et d'en faire l'interface avec les institutions et les collectivités.

La concertation des institutionnels :

Impulsée par la Région et l'Etat, elle a pour objectif d'encourager les institutionnels œuvrant sur le champ de l'ESS de définir un socle commun d'ambitions concertées pour un développement optimisé de l'ESS en Picardie.

Le comité de pilotage : Pilote le projet collectif au niveau stratégique.

C'est l'instance de concertation politique de l'ESS en région. Elle décide des orientations stratégiques et sera composée des acteurs représentatifs de l'Economie sociale et solidaire, des collectivités et institutions engagées sur ce champ de l'économie.

Il se réunira au moins une fois par an.

Le comité technique : Coordonne la mise en œuvre technique du projet collectif.

Cette instance aura en charge l'animation de la dynamique collective issue de la concertation pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Picardie.

Elle sera composée de représentants techniques des acteurs de l'ESS, collectivités et institutions et se réunira autant que de besoin pour veiller à la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique validé en comité de pilotage.

Mise en œuvre de la mesure : 2012

ASPECTS FINANCIERS : Sans objet

SUIVI/EVALUATION

Indicateurs de réalisation : organisation d'une réunion du comité de pilotage par an, nombre de réunion du comité technique.

Indicateurs de résultat : Part des projets inscrits dans le projet collectif issu des assises de 2011 mis en œuvre.

| Fiches Actions | Mesures | Ajustements phase 2 |
|---|---|--|
| A : Favoriser la R&D en ESS | A.1 : Accompagner le développement d'un centre de transfert en pratiques solidaires | |
| B : Encourager les initiatives tests | B.1 : Aide à l'émergence de microprojets associatifs et coopératifs | |
| | B.2 : Appel à projets pour l'innovation et l'expérimentation | Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'Innovation sociale |
| | B.3 : Projets collectifs novateurs | cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD) |
| | B.4 : Les outils d'aide à la création d'activités nouvelles | |
| C : Accompagner les porteurs de projet | C.1 : Le réseau de promoteurs locaux de l'ESS | Soutenir les acteurs régionaux dans le cadre d'un projet collectif |
| | C.2 : Parrainage entrepreneurial | |
| | C.3 : Objectif Crédit d'Entreprise (OCE) | |
| D : Financer la création de nouvelles structures | D.1 : Aides au démarrage | |
| E : Développer des outils financiers adaptés | E.1 : Structures de financement : une diversification du partenariat | |
| | E.2 : Mise en relation des acteurs de la Finance Solidaire | |
| | E.3 : Picardie Active | |
| | E.4 : Soutien au développement de l'épargne solidaire | |
| | E.5 : Avance remboursable solidaire | Fonds d'innovation sociale |
| F : Favoriser la formation des hommes et des femmes | F.1 : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) | |
| | F.2 : Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) | |
| | F.3 : Parcours vers l'emploi (PVE) | Contrat d'Appui et de Développement (CAD) |
| | F.4 : Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) | |
| | F.5 : Formation des bénévoles | |
| G : Favoriser la professionnalisation des structures | G.1 : Les actions collectives | Contrat d'Appui et de Développement (CAD) |
| | G.2 : Soutien à la mise en place de groupements d'employeurs | |
| | G.3 : Structures de mutualisations de matériel | |
| | G.4 : Les têtes de réseau régionales | |
| | G.5 : Dispositif local d'accompagnement (DLA) | |
| | G.6 : Fonds Régional d'aide au conseil (FRAC) | cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD) |
| | G.7 : Emploi solidaire | |
| | G.8 : Aide aux recrutements de cadres (ARC) | cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD) |

| | | |
|---|--|---|
| | G.9 : Contrat Régional de Développement (CRD) | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| | G.10 : Aide à l'immobilier | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| | G.11 : Soutien exceptionnel aux structures d'ESS | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| H : Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires | H.1 : Les programmes régionaux d'appui aux pays de Picardie | |
| | H.2 : Projets collectifs territoriaux | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| | H.3 : L'expérimentation des plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires | L'expérimentation d'une fabrique à initiatives "picarde" déclinée sur les territoires |
| I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie | I.1 : Créer une instance de Concertation de l'ESS en Région | Organisation de la gouvernance de l'ESS en région |
| | I.2 : Réaliser un document d'intention concerté de l'ensemble des partenaires pour le développement du secteur | |
| J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés | J.1 : Centre de ressources solidaires régional | |
| | J.2 : Observatoire de l'économie sociale et solidaire | |
| | J.3 : Création d'outils d'évaluation de l'économie sociale et solidaire | |
| K : Assurer la promotion de ce champ de l'Economie en Picardie | K.1 : Promotion de l'économie sociale et solidaire | |
| L : Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises | L.1 : Accompagner la mise en œuvre des pratiques solidaires dans les entreprises | |
| | L.2 : Les clauses sociales dans les marchés publics | |
| M : Favoriser le développement des entreprises coopératives | M.1 : Promouvoir le statut coopératif | |
| | M.2 : Soutien au développement des SCIC | |
| | M.3 : Dispositif régional de reprise | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| | M.4 : Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE) | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |
| | M.5 : Aide à la Création d'Emploi dans les Très Petites Entreprises (TPE) | <i>cf. G1 Contrat d'Appui et de Développement (CAD)</i> |

GLOSSAIRE

- **ARACT** : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions du Travail
- **ARC** : Aide aux Recrutements de Cadres devenue Aide au Renforcement des Compétences
- **ARI** : Agence Régionale de l'Innovation
- **AVISE** : Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques

- **CAE** : Coopérative d'Activités et d'Emplois
- **CAD** : Contrat d'Appui et de Développement
- **CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- **CPCA** : Conférence Permanente des Coordinations Associatives
- **CPRDFP** : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- **CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- **CRD** : Contrat Régional de Développement

- **DRA** : Directives Régionales d'Aménagement

- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire

- **FAMAP** : Fédération des Associations de Maintiens de l'Agriculture Paysanne
- **FRAC** : Fonds Régional d'Aide au Conseil
- **FRIS** : Fonds Régional d'Investissement Solidaire

- **GRIEP** : Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie de Picardie

- **OCE** : Objectif Création d'Entreprise
-
- **PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- **PRDESS** : Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- **PVE** : Parcours Vers l'emploi

- **R & D** : Recherche et Développement

- **SCIC** : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- **SCOP** : Société Coopérative Ouvrière de Production
- **SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- **SRDE** : Schéma Régional de Développement Economique

- **TPE** : Très Petites Entreprises